



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE
DU FONDS « INNOVER DANS LA VILLE » AU TITRE DU
« PROGRAMME METROPOLITAIN DE DEVELOPPEMENT DES TIERS
LIEUX » POUR LE PROJET DE REALISATION DE TRAVAUX
D'AMENAGEMENT EN VUE DE LA CREATION D'UN TIERS LIEU AU
SEIN DU CENTRE CULTUREL YVES MONTAND**

Livry-Gargan, le

05 SEP. 2025

N° 2025- 051

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 délégrant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu le projet de création d'un Tiers lieu au sein du Centre Culturel Yves Montand ;

Vu la volonté de la Ville de promouvoir les rencontres et les échanges autour des arts par le développement d'activités éducatives, d'ateliers, des projections de films, d'expositions et d'événements qui encouragent la participation de la communauté et de rendre la culture plus accessible en stimulant l'intérêt pour les différentes formes d'art ;

Vu le projet de réhabilitation et d'amélioration de l'espace détente/tiers lieu au Centre Culturel Yves Montand afin d'en améliorer les conditions d'accueil, de partage et d'accès aux ressources ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la Métropole du Grand Paris pour l'octroi de financements dans le cadre du Fonds « Innover dans la Ville » au titre du « Programme Métropolitain de développement des Tiers Lieux » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris pour l'octroi de subventions dans le cadre du Fonds « Innover dans la Ville » - « Programme Tiers Lieux » pour la réalisation de travaux d'aménagement en vue de la création d'un Tiers Lieu au sein du Centre Culturel Yves Montand.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses en investissement HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Acquisition		Aides publiques		
Travaux d'aménagement du Tiers Lieu	450 000 €	Fonds « Innover dans la Ville »	200 000 €	44%
		Commune de Livry-Gargan	250 000 €	56%
TOTAL	450 000 €	TOTAL	450 000 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100).



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental